Lettre à un supérieur de grand séminaire

09 décembre 2013
Print

Jean RODHAIN, *Lettre à un supérieur de grand séminaire à propos du diaconat et de son rétablissement en tant que "fonction"*, Brochure "pro manuscripto", imprimerie R. R. Tari à Cachan, sans doute 1960. 30 p.

Lettre à un supérieur de grand séminaire à propos du diaconat et de son rétablissement en tant que « fonction »

par

Mgr Jean RODHAIN

Pro manuscripto

Cette lettre manuscrite ne se trouve pas en librairie

« Dans mes études de Droit Canon et d'histoire culturelle je rencontrais les diacres de l'Église catholique partout où il s'agissait d'adoucir la misère sociale du monde antique. A l'instar de l'Église qui voyait dans le Pauvre la personne même de l'homme Dieu, les diacres se rendaient dans les « lieux de misère, non comme de simples hommes, mais comme les messagers de Dieu, les envoyés du Christ, comme les serviteurs de l'Église, dont le travail commençait dans le sanctuaire pour continuer dans les foyers des pauvres. Le service du pauvre et le service dans l'Église étaient par là élevés au rang de l'Office divin et restaient inséparables de lui. Il ne m'était donc pas permis de considérer les diacres comme de simples gens faisant l'aumône, il devint très clair, au contraire, que l'assistance des pauvres n'était qu'une des fonctions de leur activité d'Église, dont les attributions étaient circonscrites par la tradition et par la pratique. »

Texte de J. N. SEIDL dans son livre « *Le diaconat dans l'Église Catholique, sa dignité hiérarchique et son évolution historique* » (1884).

Nous nous trouvons dans une crise de la charité. C'est une question de doctrine, de proclamation approfondie du Mystère de la Sainte Trinité, de retour à saint Paul.

Savoir si en l'an 2000 il y aura un diaconat dépend d'abord de la manière dont seront prêchées les vérités de la foi pour que celles-ci puissent devenir vie.

Plan

I - Précautions liminaires 7

II - Délimitation du sujet 9

III - Un apologue 11

IV - Le déclin des vocations aux tâches humbles : 13

- en pays de missions

- en France

V - Le rétablissement du diaconat-fonction provoquerait un renouveau de vocations sacerdotales « authentiques » 17

a) Le prêtre « mal à son aise »,

b) Le séminariste « mal à son aise » devant un sacerdoce sans diaconat.

VI - Le rétablissement du diaconat-fonction provoquerait un réveil de vocations diaconales « en attente » 21

VII - Post-scriptum 27

VIII - Bibliographie 29

Extrait du discours de S. S. PIE XII

au II° Congrès International de l'Apostolat des Laïcs

(Rome - 5 octobre 1957)

« Nous savons, dit le Souverain Pontife, qu'on pense actuellement à introduire un ordre du diaconat conçu comme fonction ecclésiastique indépendante du sacerdoce. L'idée, aujourd'hui du moins, n'est pas encore mûre. Si elle le devenait un jour, rien ne changerait à ce que Nous venons de dire, sinon que ce diaconat prendrait place avec le sacerdoce dans les distinctions que Nous avons indiquées. »

(A.A.S. 1957, p.925 - D.C. n°1264 du 10 Novembre 1957 - col. 1416.)

Cher Monsieur le Supérieur,

Depuis que votre Evêque vous a appelé - malgré vos 37 années d'âge et votre sourire de vingt ans - à diriger son Grand Séminaire, vous avez continué cette ancienne correspondance où votre confiante sincérité m'apporte régulièrement cette joie si rare de la vérité cherchée sans ménagement, ni concession aux formules.

Votre dernière lettre confie à mes ans (j'avance dans ma soixante-et-unième année) à la fois votre admiration pour la générosité réelle de vos jeunes clercs, et votre inquiétude en face des défections récemment multipliées parmi votre clergé. Vous me demandez - à ce propos - de vous préciser ces projets sur le diaconat dont je vous ai déjà entretenu.

Je le fais très volontiers en vous priant de ne point publier cette lettre. Le premier texte a été, depuis deux ans, soumis à une centaine d'experts : Evêques, Supérieurs de Grands Séminaires, laïcs engagés dans des responsabilités d'Église en divers pays.

C'est en tenant compte de leurs expériences et de leurs observations que je vous livre ce texte ainsi corrigé.

I - Précautions liminaires

Cette lettre n'expose qu'une vue personnelle. Elle ne vise que la situation de l'Église en l'an 2000. Cette distance dans le temps vous fera excuser mon audace. Et je veux me limiter et n'aborder aucunement les domaines où je suis notoirement incompétent.

Le domaine historique, je n'y pénétrerai point.

Le récent travail de l'Abbé Colson[1] a précisé la création, par les Apôtres surchargés de tâches trop nombreuses, des Diacres chargés des pauvres ; puis le fonctionnement des « diaconies », responsables pendant 7 siècles de la Charité de l'Eglise.

Devant ces travaux je me pose deux questions. D'abord, pourquoi ces diaconies ont-elles disparu vers le IXe siècle ? Etaient-elles devenues au regard de la hiérarchie trop riches ? ou trop influentes ? Il manque une étude sérieuse sur ce point.

Ensuite, en ces temps où l'on ne parle que de « Mouvements spécialisés » et de « spécialisation » comment se fait-il, en face d'un sacerdoce surchargé de tâches nombreuses, que la première des « spécialisations » dans l'Église : le diaconat-fonction (Actes VII.6) fût aujourd'hui totalement abandonné...

Le renouveau vers le diaconat, je ne le décrirai pas non plus.

Le texte récent de Sa Sainteté Pie XII (Oct. 1957) faisait écho à deux demandes[2]

- celle de l'Épiscopat allemand qui, désireux de proposer un statut aux multiples vocations soignantes ou secourables suscitées par les Caritas, avait filialement suggéré une réhabilitation du diaconat.

- celle de S. Exc. Mgr Van Bekkum, Vicaire Apostolique de Rutin (Indonésie) qui, au premier Congrès International de Pastorale Liturgique (Assise, Sept. 1956), avait présenté un vœu très précis pour la restauration du « diaconat-fonction[3] ».

L'ensemble des tendances actuelles[4] a été exactement analysé par un auteur anonyme dans le n°117 de la revue Informations Catholiques Internationales, du 1-4-60, sous le titre: « A l'ordre du jour : le diaconat », pages 15 à 26.

II - Délimitation du sujet

Les vocations au sacerdoce gagneraient en qualité si le diaconat-fonction était réhabilité.

J'écarte délibérément l'étude des multiples aspects que soulève ce problème du rétablissement du diaconat.

- Où seraient formés ces diacres ?

- Jusqu'où iraient les fonctions du diacre moderne ?

- Comment sera-t-il rétribué ?

- Sera-t-il tenu au célibat ?

- Cette réhabilitation du diaconat-fonction ne serait-elle pas un nouveau point de contact avec les Eglises d'Orient ?

- L'allusion faite par le Cardinal Pizzardo dans sa lettre du Cardinal Feltin[5], aux Apôtres spécialisant les diacres, est-elle une invitation à étudier l'hypothèse de la présence d'un diaconat en milieu ouvrier ?

- Serait-il opportun, pour commencer, de limiter cette expérience d'un diaconat-fonction à une seule région ?

Autant de problèmes, autant d'aspects qui ont été évoqués par les uns et par les autres. Et chaque aspect est grave, car dès qu'on le considère, on s'aperçoit que l'on touche aussitôt à l'état sacerdotal lui-même, tel qu'il est codifié actuellement par l'Eglise.

Non, je veux me limiter à un seul aspect qui ne me semble pas avoir été traité : de l'influence du diaconat-fonction sur les vocations sacerdotales proprement dites.

Je n'ai que l'expérience de 36 années de sacerdoce. J'ai été vicaire et curé de campagne, aumônier jociste et aumônier de prisonniers. J'ai un peu voyagé. Dans toutes ces expériences je découvre un émerveillement sans cesse grandissant devant les mystères du sacerdoce dans l'Église du Christ.

Mais je garde une conviction dominante : le sacerdoce est en péril si le diaconat n'est pas réhabilité.

Je ne parle pas d'un diaconat propédeutique vers le sacerdoce.

Je ne parle pas d'un diaconat escabeau où l'ordinant est automatiquement ordonné prêtre 48 heures après.

Je parle d'un diaconat-fonction[6] où le diacre reste diacre comme dans l'Église primitive. Et je m'explique.

III - Un apologue

Et je demande - car je reconnais que je vais heurter bien des opinions respectables - je demande pour ne froisser personne dès mon premier propos, la permission de débuter par un apologue (avec tous les inconvénients de simplification exagérée que comporte, évidemment, un apologue).

Apologue :

« Dans un pays quelconque d'Europe Centrale, imaginons que l'État, emporté par un zèle démagogique, décide dans les hôpitaux de fermer l'éventail hiérarchique. Pourquoi cette inégalité entre infirmiers et chirurgiens ? A partir de demain, tous à la classe supérieure. Tous les infirmiers, par décret, en 24 heures seront promus chirurgiens. La catégorie « infirmiers » est supprimée. Il y aura les malades d'un côté, les chirurgiens de l'autre. C'est plus simple.

C'est net. C'est fait. »

Conséquences :

Primo: déclin des vocations soignantes. Le brave jeune homme avait du goût pour soigner autrui. Il se préparait à devenir infirmier. Sachant qu'il devra - étant automatiquement promu chirurgien - pratiquer des trépanations et opérer de l'appendicite, il recule. Il ne se sent pas capable de disséquer. Il s'orientera donc vers la mécanique ou l'électricité. Il aurait fait un bon infirmier : il sera garagiste ou vendeur de poste de T. S. F

Secundo : dévaluation de la qualité de chirurgien : Dans cette profession on a embarqué en masse des gens qui, jusqu'alors, ne savaient exécuter qu'un pansement ou prendre une température. Dix pour cent s'initient de leur mieux. Le reste alourdit le niveau moyen de la profession « chirurgien ».

D'autre part depuis ce télescopage des fonctions, les chirurgiens doivent à la fois opérer et soigner, anesthésier et purger, ouvrir des estomacs et donner des potions. Ils écrivent des articles sur le surmenage et papillonnent sans plus rien approfondir. Résultat : chez les chirurgiens : la nervosité grandit aux dépens de la sérénité.

Or, ce télescopage de deux fonctions distinctes, l'Église l'a pratiqué du jour où elle a contraint chaque diacre à devenir prêtre ipso facto et illico.

Et les conséquences sont identiques.

IV - Déclin des vocations aux taches "humbles "

La porte est fermée aux vocations diaconales de ceux qui étaient aptes au catéchisme, au service des pauvres. Et Etienne diacre, saint Laurent diacre, saint François ne seraient pas admis dans le clergé en 1960. On exigerait d'eux l'accession immédiate au sacerdoce. « On manque de prêtres dans le diocèse, voyons donc, c'est évident ». Si saint Etienne diacre se présentait à la porte de votre séminaire, Cher Monsieur le Supérieur, qu'en feriez-vous ?

En supprimant la fonction humble, en supprimant le titre, en fermant la porte, on a tari l'appel, on a raréfié les vocations aux emplois de service.

Il y a me direz-vous les Instituts Séculiers et les Confréries de Catéchistes. Mais pour donner une place officielle dans l'Église à ces serviteurs, rien n'a été précisé depuis le Concile de Trente. Il ne reste que les textes de ce Concile exhortant les évêques à rétablir et à réadapter les fonctions mineures à leur temps[7]. Ces textes n'ont jamais été appliqués.

C'est vrai en pays de missions.

Les catéchistes sont, en pays de missions, la charnière de tout l'apostolat.

Au II° Congrès Mondial de l'Apostolat des Laïcs, Pie XII a pu dire : « On estime, parmi les missionnaires d'Afrique au moins, qu'un missionnaire accompagné de 6 catéchistes, obtient plus que 7 missionnaires ; le catéchiste compétent travaille en effet dans un milieu familier dont il connaît la langue et les mœurs. Il entre en contact avec les individus bien plus facilement qu'un missionnaire venu de loin. »

On estimait leur nombre à plus de 75.000.

Or, dans une session récente consacrée aux Missions, un évêque[8] signalait la baisse catastrophique du recrutement de ces catéchistes.

Et quelle raison donnait cet évêque ? Tout est orienté vers le sacerdoce seul dans l'actuelle liturgie et l'actuel Droit Canon. En liturgie le rôle du diacre est tenu par un prêtre. Et dans toutes les descriptions de la hiérarchie, de fait, on explique uniquement l'équation : Evêque / Prêtre / Laïc.

Quand nos catéchistes passent au protestantisme ils reçoivent aussitôt une fonction reconnue par l'Église protestante. Ces humbles vocations ont senti qu'au XI° siècle ils auraient reçu une fonction de lecteur ou de diacre et auraient pris place officiellement dans l'Église Romaine. Tandis que dans le langage, les habitudes, la législation actuelle de l'Église Catholique, ces humbles ont compris que ces fonctions étaient accumulées sur l'unique tête du prêtre. Le télescopage des échelons inférieurs a tué la vocation de catéchiste.

Et pour remédier à cette crise, cet évêque proposait un remède : le retour au diaconat-fonction, pour réhabiliter la notion de catéchiste chez les jeunes.

C'est vrai en France.

L'Église, au cours des siècles, a toujours eu le souci, en confiant une responsabilité, de conférer aussitôt une fonction. Un fidèle était responsable de la lecture : il était promu lecteur. Un autre était chargé des cloches et de la clôture des lieux sacrés : aussitôt il devenait portier. A une charge correspondait un grade. A un risque correspondait une grâce.

De nos jours, on appelle un laïc à un poste diocésain ou national ; il devient responsable de milliers de fidèles et doit diriger tout un mouvement ; et s'il y a déviation ou s'il parait opportun de changer le titulaire de poste, on le remet dans le rang sans cérémonie. On l'a chargé de tout, mais sans titre, ni grade, ni fonction. La communauté primitive priait pour les acolytes et les lecteurs : Le Président diocésain ou le Secrétaire national n'a droit à aucun suffrage, à aucun substratum spirituel en 1960. Dans les grandes oraisons du Vendredi-Saint il voit l'Église prier pour les acolytes et les diacres (il n'y a plus ni diacres ni acolytes). Mais des milliers de dirigeants et militants actuels, il n'en est pas question. Des milliers d'instituteurs et de catéchistes il n'est pas fait mention. En liturgie, dans la prière de l'Église, ça n'existe pas.

Ecoutons les directeurs de conscience. Chacun a suivi par dizaines, des âmes généreuses qui se sont données à la paroisse, aux œuvres, à l'enseignement. Certaines ont trouvé dans un Institut Séculier ou un Tiers-Ordre un réconfort suffisant. D'autres ont regardé vers l'Église et sont arrivées épuisées aux portes de la mort. Elles n'attendaient point une retraite, ni une médaille diocésaine. Elles attendaient un substratum spirituel. A part l'amitié d'un vieux curé, elles n'ont parfois rien trouvé.

Le Rituel s'est mis à jour pour bénir même les machines « ad excitandam lumen electricam », mais c'est tout. Pas question du laïcat donné. Comment voulez-vous que naissent des vocations à l'apostolat laïc, du moment que la prière de l'Église omet de demander ces fruits-là...

Non seulement on ne prie pas pour eux, mais on en dispose comme d'un balai. Toutes les Semaines Religieuses rappellent, et ce rappel est opportun, que le Droit Canon interdit à un curé de revendre une statue en plâtre. Mais un laïc, permanent diocésain ou national d'un Mouvement de l'Église, on le dépose en 48 heures après cinq ans de travail.

Il va disparaître et il accepte cette brisure dans sa vie comme un des beaux risques de l'apostolat. Deo gratias pour son mérite réel. Qu'il se débrouille pour retrouver une situation, une profession, et un équilibre spirituel. L'Eglise du VI° siècle avait du cœur et de la reconnaissance pour ses responsables ; ils avaient une place dans les Ordres Mineurs, ou bien ils étaient diacres. En un mot ils avaient un statut canonique. En 1960, le Droit Canon ne connaissant pas l'Action Catholique, ni les œuvres de Charité, leurs responsables ne sont plus protégés par aucune loi d'Eglise.

V - Le rétablissement du diaconat- fonction provoquerait un renouveau de vocations sacerdotales "authentiques"

a) Le prêtre "mal à son aise"

Ce télescopage des deux fonctions diaconale et sacerdotale a aspiré vers le sacerdoce des sujets qui, à l'expérience, ne semblaient pas y être appelés.

Il y a trop de prêtres[9] (1). En France, le clergé présente un ensemble profondément surnaturel, désintéressé, apostolique. C'est certain.

Depuis 20 ans, les chutes retentissantes ont été rares, mais les défections discrètes totalisent un pourcentage inavoué mais évident, mais inquiétant, du total des jeunes prêtres.

Le Collège Apostolique a connu une défection sur douze. Actuellement la proportion n'atteint peut-être pas ce chiffre.

Mais, l'étude de ces défections signale, parmi d'autres causes un accès singulièrement facilité vers le sacerdoce.

Beaucoup ont été conduits à un état dont les exigences spirituelles étaient au-dessus de leur vocation. Ils auraient fait peut-être des diacres honnêtes. Ils n'étaient pas capables d'êtres des prêtres dans toute l'exigence du sacerdoce. Pour avoir un professeur de mathématiques, un instituteur d'école libre, un animateur de patronage, on a élargi les portes vers le sacerdoce. Et on n'avait pas le choix, puisqu'entre sacerdoce et laïcat, en 1960, il n'y a, pratiquement, aucun échelon valable.

Et voici le jeune prêtre dans l'angoisse de l'infirmier promu sur le champ chirurgien. Il est « mal à son aise » devant les responsabilités quotidiennes comme un infirmier placé devant la table d'opération.

C'est l'état du vicaire « mal à son aise » au confessionnal ou en chaire. Il était capable d'être diacre et rien de plus. Il est consciencieux et il ne veut pas assumer une responsabilité qui le dépasse. Ainsi s'explique la frénésie de ces jeunes prêtres qui se lancent dans 36 œuvres extérieures mais que l'on ne peut pas trouver assidus au confessionnal et dont les bavardages en chaire trahissent les petits périodiques de second ordre dont ils s'alimentent, faute de goût pour l'étude du dogme.

Non seulement il y a carence de nourriture pour les fidèles, mais il y a péril pour les prêtres en question. Ils avaient une vocation de diacre, et rien de plus : Guidé automatiquement vers le sacerdoce, ce contingent de vocations diaconales y apporte un élément de solidité moindre. Après expérience les uns ne s'y sentent pas à leur place, déclarent « n'avoir jamais eu la vocation » et défroquent ostensiblement. D'autres restent, par nécessité ou par héroïsme réel. Mais ils « ne se sentent pas à leur place ». Et c'est toujours malsain dans un édifice ou une

profession quand il y a des éléments qui ne se sentent pas à leur place.

Même si parmi le clergé, il n'y avait que 10 % de sujets à souffrir de ce décalage, est-ce que cela ne vaudrait pas la peine que nous étudiions ces cas ?

b) Le séminariste "mal à son aise" devant un sacerdoce sans diaconat.

Voici le Conseil du Grand Séminaire réuni. Voici l'heure du choix. Voici le supérieur et les directeurs devant la liste des séminaristes à la veille des Ordres Majeurs. Et, actuellement, il n'y a que deux solutions.

Ou bien le sacerdoce.

Ou bien le retour au laïcat. Avec ce que cela suppose dans notre mentalité ; le grand séminariste devra demain quitter la soutane et l'opinion, malgré tout, dira « défroqué ». Et malgré son héroïsme, l'ex-séminariste gardera une nostalgie de l'Église. Il lui restera un regret et un complexe.

Imaginons la troisième solution. Ce jeune est généreux. Il veut servir l'Église. Il n'a pas l'étoffe d'un confesseur. Il n'a pas la vocation du curé de campagne. Mais il servirait l'Église dans ses pauvres sans compter. Il fera un diacre[10].

Quel soulagement pour lui. Quel soulagement pour les responsables du Conseil !

En réalité la question est à étudier de plus près.

Il ne s'agit pas de faire du diaconat une voie de garage pour les incapables notoires. Le remède serait pire que le mal.

Il ne s'agit pas non plus de trier avec un gabarit normalisé. Une classification arbitraire aurait éliminé le Curé d'Ars et en aurait fait « le Saint Diacre d'Ecully », sans confessionnal : on voit tout de suite le danger du triage rapide et sans appel. Il n'est pas question de proposer cette méthode facilement brutale. Il suffit d'ailleurs de relire le Pontifical pour voir exposée en détail l'inquiétude de l'évêque au moment de consacrer le diacre.

L'essentiel est ailleurs : le diaconat-fonction dégageant la vie du prêtre d'un encombrement anormal, on verra du même coup les jeunes regarder vers un sacerdoce doté d'un relief différent. Le prêtre actuel est admirable de courage en face de labeurs écrasants. Le prêtre moins écrasé ne serait pas forcément un prêtre paresseux.

Voyez ceux qui ne sont pas encore au séminaire et qui regardent vers le sacerdoce.

Ils ont connu leur curé de paroisse, prêtre admirable. Mais ils le savent harcelé par l'école libre et son budget, les réparations de la salle d'œuvres et la kermesse de fin d'année.

Ils ont appréciée leur brave vicaire, mais quand ces jeunes ont voulu une direction de conscience ils ont trouvé un vicaire tiraillé entre son patronage, sa colonie de vacances et son ciné-club.

Alors ces jeunes sont effrayés, non du travail qu'ils ne refusent pas, mais du désordre qu'ils jugent malsain dans toute profession.

Ils ne voudraient pas être ingénieur dans une usine dont les ingénieurs seraient en même temps comptables, dactylos et fraiseurs.

Cette silhouette du prêtre bousculé-surchargé-touche-à-tout leur fait peur car ils ont une notion exigeante du sacerdoce. Ils se détournent alors du séminaire et s'orientent vers un Ordre religieux ou vers le laïcat.

Un sacerdoce dégagé des spécialités dont les premiers Apôtres ont voulu se dégager attirera plus nettement les vocations authentiquement sacerdotales.

Une fois le diaconat-fonction rétabli, soyez plus exigeant pour la vie liturgique, intellectuelle du sacerdoce, et vous aurez ce résultat inattendu : une arrivée de nouvelles vocations appelées par un sacerdoce spécialisé dans sa fonction propre.

VI - Le rétablissement du diaconat-fonction provoquerait un réveil de vocations diaconales "en attente"

Ces vocations existent mais elles dorment.

Leur réveil n'est pas une question de propagande.

Leur réveil dépend de la manière dont nous proclamerons le dogme. C'est avant tout un problème de diffusion de la doctrine de l'Église. Théologie dogmatique d'abord. Le reste suivra.

Je m'explique :

a) Foi dans l'Église.

Actuellement aucun jeune ne songera à un appel au diaconat-fonction ; pour lui il ne peut s'agir que d'un escabeau automatique vers la prêtrise. Interrogez autour de vous : 99 % des fidèles et 75 % des clercs se représentent l'ordre sacerdotal comme un escalier ascendant. l'Épiscopat est le Sacerdoce total et ses degrés dont les ordres mineurs, puis majeurs. Pour le public, le dessin est rectiligne et vertical. C'est simple, et c'est aussi très simpliste, et historiquement inexact[11].

Certains répondront que le diaconat fournira enfin un état de vie et une source spirituelle aux responsables laïcs de la Charité de l'Église, cette Charité dont après trente ans de silence, on oser enfin parler, C'est un aspect du diaconat possible.

D'autres envisageront l'aspect rendement amélioré, comme le bureau d'une usine qui propose d'insérer un nouveau rouage humain entre les ingénieurs et les techniciens. C'est un autre aspect.

Si vous envisagez la réhabilitation du diaconat avec le même point de vue, abandonnons tout net la discussion : nous perdons à tous les coups, car il n'y aucun élément de comparaison, entre la mise en place d'un personnel administratif et une « Ordination ».

C'est ici qu'il faut regarder avec les yeux de la foi, car il s'agit de l'Église.

Nous sommes dans le domaine de la grâce.

Si l'Église, maîtresse des sacrements, décide de rester au statu quo actuel, obéissons, et n'en parlons plus.

Mais si l'Église décidait de rétablir le diaconat-fonction, non pas comme une reconstitution archéologique des diaconies du V° siècle, mais comme une « mission d'Église » ordonnant un sujet à cette fonction, exactement comme avec le même Pontifical elle ordonne un sujet au Sacerdoce, alors je suis obligé, par la foi, de croire à une grâce conférée. Voici un sujet qui possède désormais une grâce propre à une fonction. Installez-le à un poste de charité, il aura pour ce travail une grâce qu'il n'avait pas auparavant. Il n'y a qu'à lire tout l'admirable texte du Pontifical pour l'Ordination des diacres, il n'est pas question de les préparer au sacerdoce : il est question de leur conférer une grâce et une mission pour une fonction précise.

Voici dix responsables laïcs. Ils travaillaient avec mérite. Si demain ils deviennent dix diacres, il y aura une grâce nouvelle dans leur travail (sinon vous n'avez pas la foi). Leur travail lié à l'Église aura un rayonnement d'Église.

Leur travail sera un polarisateur de vocations, donc les jeunes regarderont « aussi » vers le diaconat.

Le rétablissement du diaconat- fonction ce n'est pas un engrenage qu'un mécanicien méticuleux surajoute à un moteur, c'est une corde réelle, mais endormie dans la harpe de l'Église, corde à qui la grâce actuelle de 1960 redonnerait vibration et vie dans l'harmonie de la hiérarchie.

b) Foi dans la Rédemption.

Il y a une telle fringale de l'échelon supérieur que l'on ne conçoit pas un arrêt de la vocation sur le palier diaconal. Est-ce une épidémie d'orgueil ? N'est-ce pas surtout un manque de foi dans l'économie de la Rédemption ?

« Pourquoi Notre-Seigneur n'a-t-il pas conservé auprès de Lui saint Jean-Baptiste ? Cela aurait fait un si bon prêtre.

S'il devait finir martyr, pourquoi ne pas retarder sa décollation jusqu'à l'an 5 après la Pentecôte ? Cela aurait fait un excellent Apôtre. Saint Jean-Baptiste aurait pu célébrer 5 fois 364 messes dont la précipitation d'Hérodiade a, hélas ! privé la Rédemption. »

Evidemment, pour les gens qui mettent la Rédemption en équation d'après le chiffre des prêtres et le total des messes célébrées, Notre-Seigneur a fait une erreur en ne poussant pas Jean-Baptiste au sacerdoce. Et nous étonnant d'un diacre que l'on ne pousse pas illico au Sacerdoce nous partageons la même pauvreté de foi.

Dans l'Église il s'agit de l'exercice institutionnel de sa mission de Charité : le diaconat a commencé par le pain partagé.

Il s'agit d'un Ordre lié à l'Eucharistie, lié matériellement et lié mystiquement. Lavement des pieds – Jeudi saint - Pain consacré - pain partagé - institution des diacres : tout se tient.[12]

Le diacre agenouillé à la Grand-Messe guide les regards du fidèle vers le Sacrifice et le Sacrificateur.

Le diacre distribuant le pain eucharistique et le pain partagé est le ministre de la Charité de l'Église.

Le diacre vit en adorateur du Tabernacle et en « gardien respectueux » du sacerdoce. Il est le Jean-Baptiste de Jean l'Apôtre.

Voilà pourquoi le diaconat-fonction n'est concevable que lié à]'Eucharistie et au sacerdoce.

Voilà, Cher Monsieur le Supérieur, la fin de mon plaidoyer pour le diaconat. Je ne me suis placé que sur un seul terrain : celui de la vocation.

Pour excuser ma hardiesse, je me suis abrité derrière l'écran du temps : je ne parle que pour la lointaine époque de l'an 2000.

Permettez-moi, cependant, de faire timidement observer que si le Saint-Père qui occupera le trône de Pierre en l'an 2000 compte le même âge que notre vénéré Jean XXIII en 1960, ce futur Pape de l'an 2000 doit donc, en 1960, avoir 38 ans ; votre âge exactement, Cher Monsieur le Supérieur. Le Pape de l'an 2000 est parmi nous et il approche de la quarantaine en 1960. Il est, actuellement, un prudent vicaire général quelque part, ou professeur vigoureux dans un séminaire.

L'an 2000, nous y sommes...

Enfin, certains répliqueront que j'exagère mon souci car tout s'arrange providentiellement en raison des « grâces d'état ». La grâce d'état colmate les fissures et adapte la personne au personnage.

Je veux bien... Mais, pourquoi n'arriverait-il pas à un prêtre d'avoir un soir - on ne sait jamais – « grâce d'état » pour pousser ce cri d'alarme que résume toute ma lettre.

Aussi, Cher Monsieur le Supérieur, ne voyez en ces lignes, aucun scepticisme vis-à-vis des grâces d'état...

Au contraire.

Je prie avec vous pour le sacerdoce et le diaconat.

Jean RODHAIN

Prêtre depuis 1924

Prélat de Sa Sainteté

Secrétaire Général du Secours Catholique Français

VII - Post-scriptum[13]

Contrairement à l'opinion courante de nos jours, le diaconat n'a pas été autrefois le vestibule conduisant obligatoirement au sacerdoce. Un intendant ne devient pas automatiquement colonel. Ne mélangeons pas « fonction » et « grade », « spécialité » et « avancement ».

Historiquement, les diacres apparaissent pour la première fois à côté des Apôtres et comme leurs collaborateurs.

Plus tard lorsque le vocabulaire ne prête plus à discussion et que la distinction est nette entre Evêque, Prêtre et Diacre, les diacres ne nous apparaissent pas comme des ministres inférieurs au prêtre mais, à leur place et avec les prêtres, comme des collaborateurs des évêques.

Les prêtres assistaient les évêques dans les actes sacramentels, les suppléaient même dans certaines circonstances et de plus en plus lorsqu'on les envoya (en Occident) auprès des bourgades ou des groupes de fermes éloignées de la cité. En exagérant un peu, on pourrait dire qu'en présence de l'évêque ils n'étaient plus rien.

Il en va autrement des diacres dont la raison d'être ne cesse pas, justement à cause du genre de collaboration d'ordre administratif qu'ils apportent à l'évêque.

Au reste si, à Rome du moins, les prêtres n'étaient pas habilités à prêcher (cf. Célestin 1ère Epist. Apostolici verba 1, 2 ML. 50.528 D et 529 A), les diacres, eux, assistaient l'Évêque dans la prédication en lisant, avant le commentaire, le texte sacré, et parfois en suppléant l'évêque, en sa présence.

De là vient l'importance prise par les diacres dans cette Eglise de Rome. C'est le presbytérat qui fait figure de plafond, tandis que le diaconat laisse la porte ouverte à toutes les promotions : non pas celle de prêtre du reste, mais bien d'évêque, et à Rome de Pape.

S'il fallait en venir à une représentation graphique de cette position relative des divers ordres, on aurait de la sorte, non point ceci :

Evêque

Prêtre

Diacre

mais plutôt celle-ci :

Évêque

Prêtre

Diacre

Historiquement, les diacres ne sont pas des laissés pour compte du sacerdoce, mais des personnes qui ont, à l'intérieur de l'Église, une vocation et une fonction originales.

VIII - Bibliographie

SEIDL. - Der Diakonat in der Apostelgeschichte und den paulinischen Briefen, 1883, t. I ; p.585 ss. t. II, p. 40 ss.

FORGET. - Articles Diacres, D.T.C.

BELLAMY. Article Diacre. Dict, de la B.

BRUDERS. Die Verfassung der Kirche von der ersten Jahrzehnten der apostolischen Wirsamkeit an bis zum Jarh 175 n. Ch. Mayence, 1904.

ERMONI. - Les premiers ouvriers de l'Évangile, Paris 1905, t. II

DE SMEDT. - L'Organisation des Eglises Chrétiennes jusqu'au milieu du IIIe siècle, Paris 1888, t. II

HALLIER. - De sacris electionibus et ordinationibus ex antiquo et novo jure, Paris 1636.

THOMASSIN. - Vetus et Nova Ecclesiae disciplina, Paris 1688.

LAURAIN. - Intervention des laïques, des diacres dans l'administration de la Pénitence, Paris 1899.

A. LEDER. - Die Diakonen der Bischöge un Presbyter un ihre urchristlichen Vorlaüfer, Stuttgart 1905.

H. KRIMM. - Das Diakonat in der frühkatholischen Kirche, Stuttgart 1953.

W. SCHAMONI. - Familienväter als geweihte Diakone ? Paderborn 1953.

Y. CONGAR 0. P. - jalons pour une théologie du laïcat, Paris 1953. p. 308 et 313.

R. P. EPAGNEUL. - Du rôle des diacres dans l'Église d'aujourd'hui (Louvain) N.R.T. Février 1957.

D. MOLS. - Du rôle des diacres dans l'Église d'aujourd'hui, Paroisse et Liturgie (Bruges) 1957, p.342.

WINNINGER. (déjà cité).

HORNEF. Kommt der Diakon der frühen Kirche wieder ? Herder, 1959, Wien. Trad. franç. Ed. du Seuil.

R. P. A BASSAN. - Art. sur le Diaconat. Trad. dans D. C. Août 1959, col. 1007-1015.

ABBÉ JEAN COLSON. - Aumônier du Secours Catholique.

- Les fonctions ecclésiales au deux premiers siècles, Paris 1956.

- La fonction diaconale aux origines de l'Église (Desclée de Br.) 1960.

Prière de la communauté du diaconat

Seigneur et Dieu !

Gloire, louange et actions de grâces Te soient rendues.

Nous croyons que tu nous a appelés à ce ministère de la charité.

Par amour du Christ et de Ton Église,

mais aussi dans la conscience de notre propre faiblesse, nous Te prions :

Donne-nous d'agir en vue de Ton Royaume,

comme membres de]'unique Corps

durant toute notre vie, avec humilité et force de cœur.

Remplis-nous de l'Esprit-Saint,

que nous brûlions d'amour pour Toi et le prochain.

Accorde à ceux qui gouvernent l'Église

en temps opportun et selon Ta volonté,

la grâce, pour qu'ils nous imposent les mains et nous ordonnent à ce ministère.

Que le Père, le Fils, l'Esprit-Saint gardent et bénissent chacun dans sa situation, notre communauté, notre prochain, tous nos frères et sœurs.

Et qu'Ils donnent la paix au monde.

Amen !

« Vous êtes diacre, mon ami ?

quel bonheur vous avez !

On est toujours prêtre trop tôt. »

Le Saint Curé d'Ars.

---

[1] « La Fonction Diaconale aux origines de l'Église ». Desclée de Brouwer. 1 vol. 152 p.

[2] Voir ce texte, page 3. Un bon commentaire du texte de S. S. Pie XII se trouve dans le volume « Vers un renouveau du Diaconat » par P. WINNINGER, p. 9.

[3] Cf. texte dans « Maison-Dieu » n°47-48 (pages 174-175).

[4] Un exposé plus complet est présenté par le volume de J. HORNEF « Reverrons-nous le Diacre de l'Église primitive ». 1 vol., 110 p. Ed. du Cerf.

[5] Lettre mettant fin à l'expérience des prêtres-ouvriers.

[6] Il est évident que ce mot « fonction » ne veut pas dire fonctionnaire, ni même fonctionnaire social. Dès qu'il s'agit du Sacrement de l'Ordre, les fonctions majeures participent au caractère « sacré » d'un service qui est avant tout un service du Seigneur.

[7] Assemblée Générale du Concile 6-7-1563. Textes dans Görren Gesellschaft Herder. Pars Sexta-Tome IX - Pages 592-601. Ed. 1924.

[8] Mgr d'Souza, au Congrès de Nimègue, 1959.

[9] Ce n'est pas une erreur de plume. Envers et contre tous, je maintiens depuis toujours mon opinion : en France, il n'y a pas manque numérique de prêtres : il y a manque de répartition et manque d'orientation à la base.

Cf. Mgr Gibier parlant de la crise des vocations : « Je n'ai que 600 prêtres, j'en ai 300 de trop. »

[10] Le diaconat ne se recruterait pas seulement au niveau Grand Séminaire. Chaque directeur de conscience connaît des hommes qui avant le soir de leur vie voudraient consacrer à l'Église leurs dernières années, mais ne sont ni candidats au sacerdoce, ni appelés à la Trappe...

[11] Voir in fine, la note sur cette monumentale erreur de perspective.

[12] Yves Congar dans « Jalons pour une Théologie du Laïcat » : « Il est souverainement important, pour des raisons générales dont les exigences sont inscrites à toutes les pages du Nouveau Testament et au cœur même du christianisme, que la diaconie soit liée au diaconat, le service des tables au service de la Table du Seigneur, la bienfaisance à l'Eucharistie, l'entr'aide à la liturgie. C'est pourquoi, l'œuvre de la charité chrétienne, celle même du temporel de l'Église, ne peut, de soi, être purement laïque ; c'est pourquoi l'idée d'un diaconat de certains laïcs éventuellement appelés à prendre en charge les secteurs qu'on vient de dire nous apparaît comme théologiquement fondée » (p. 313).

[13] Ce post-scriptum a très probablement été rédigé par Jean Colson. (note de l'éditeur)

titre documents joints

- 60da_-_Lettre_a_un_superieur_de_grand_seminiare.pdf

URL source:https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1960/lettre-un-superieur-de-grand-seminaire